

Plan eau : douze premiers sites industriels aidés dans leur politique de sobriété hydrique

A l'occasion d'un déplacement dans l'Ain, les ministres de la Transition écologique, de l'Industrie et de la Biodiversité ont dévoilé les premiers sites industriels accompagnés dans leur politique d'économie d'eau.



La coopérative laitière d'Isigny dans le Calvados vise une réduction de ses prélèvements d'eau de - 20 % en 2025 par rapport à 2022. © S. Leitenberger

Les douze premiers sites engagés dans l'initiative du plan eau pour une sobriété hydrique ont été dévoilés lundi 21 août à l'occasion d'un déplacement dans l'Ain de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, et Sarah el Haïry, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité.

Ces industries sont issues de différents secteurs : trois usines sidérurgiques (ArcelorMittal), une installation de laminage, de finition et de recyclage de l'aluminium (Constellium), un industriel spécialisé dans les explosifs propulseurs et combustibles militaires (Eurenco), une coopérative laitière (Isigny), un fabricant de PVC (Kem One), un spécialiste de tuyau en fonte ductile pour l'adduction d'eau potable et l'assainissement (Saint-Gobain), un producteur de principes actifs et d'intermédiaires pharmaceutiques (Seqens), une raffinerie (TotalEnergie), un fournisseur de produits longs en acier inoxydable (Ugitech), et un producteur de semi-conducteurs (X Fab).

Ces douze sites sont les premiers d'une liste qui devrait comprendre cinquante industriels.

ACCOMPAGNER LES SITES INDUSTRIELS À RÉDUIRE LEUR CONSOMMATION D'EAU : LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

Mesure 2, PLAN EAU



En effet, à l'issue du plan eau, présenté en mars dernier par Emmanuel Macron, un travail a été lancé par les ministres de la Transition écologique et de l'Industrie auprès de 50 sites industriels. Leur sélection repose sur trois critères : les volumes d'eau consommés, leur localisation dans des zones de stress hydriques et le potentiel de réduction à la fois des prélèvements et des consommations. L'objectif de ces travaux ? Approfondir le diagnostic des usages en eau des sites, identifier des leviers d'amélioration et mettre en œuvre des optimisations. Avec, à la clef, l'appui financier des agences de l'eau. Leur plan de sobriété hydrique présentera un bilan des flux d'eau et leurs usages, une analyse de la dépendance et de la sensibilité de la production à une raréfaction de la ressource, une analyse des coûts économiques et des pistes de solutions. Ces sites bénéficieront pour cela de l'accompagnement en ingénierie des directions régionales de l'environnement (Dreal) et de l'économie (Dreets).

D'ici la fin de l'année, l'ensemble des cinquante sites devrait être connu.

Ces actions s'inscrivent dans une tendance à la diminution des consommations, constatée depuis 2018 avec la baisse de 17 % des prélèvements. *« Cette réduction progressive et significative des prélèvements est en partie liée au ralentissement de certaines activités industrielles, estime le ministère de la Transition écologique. L'amélioration des processus de production y a également largement contribué à travers notamment la mise en place de circuits de refroidissement fermés ou l'installation d'équipements plus économes en eau »*. Ces efforts doivent toutefois encore s'accroître dans un contexte de réindustrialisation de la France et du fait des tensions accrues sur la ressource de ces dernières années. *« La transition écologique, ce n'est pas de laisser partir des usines pour qu'ensuite les produits que nous consommons nous reviennent par bateau, avions avec des consommations de fuel et gaz lourd »*, a insisté Christophe Béchu, lors du point presse organisé durant le déplacement.

L'industrie prélève 8 % du total capté

Selon les dernières données du service statistiques du ministère de la Transition écologique, l'industrie prélève environ 2,5 milliards de mètres cubes (Md/m³) chaque année, soit 8 % du total capté en France. Le principal préleveur est le secteur de la chimie (situé majoritairement dans le Nord-Est du territoire et dans le couloir rhodanien). Autres grands préleveurs : la fabrication des papiers et cartons (dispersée sur le territoire) et l'industrie alimentaire (majoritairement dans le Nord, l'Est, et la Bretagne). Une majorité de l'eau est toutefois rejetée dans le milieu. Au total, l'industrie représente 4 % de la consommation totale d'eau en France (168 M/m³). Les entreprises utilisent principalement l'eau comme solvant, comme matière première ou comme fluide caloporteur. Et également, pour une petite part, pour des usages sanitaires.

En parallèle de l'accompagnement des 50 sites industriels, le Gouvernement a encadré spécifiquement l'utilisation de l'eau par les installations classées en période de sécheresse. Un appel à projets, « Innov Eau », a été lancé pour encourager les innovations pour une « transition hydrique ». Il est doté de 100 M€. Enfin, les 19 filières industrielles du Conseil national de l'industrie doivent présenter leur engagement pour réduire leur consommation. *« Les plans de sobriété hydrique nous seront remis par les filières d'ici la fin de l'année et je réunirai à Bercy, à l'automne, les sites consommateurs, les comités stratégiques de filière (CSF) et l'industrie apporteuse de solutions techniques »*, a indiqué Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie. Une évolution du cadre réglementaire pour la réutilisation des eaux usées traitées dans l'industrie – notamment agroalimentaire – est également en cours.



Dorothée Laperche, journaliste
Cheffe de rubrique eau / santé environnement

Publié le 21/08/2023 – Actu Environnement

